

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-048-2-21
MODIFIANT LE RÈGLEMENT G-048-20 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR
L'UTILISATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE POUR
L'ANNÉE 2021 AFIN D'AJOUTER LES TARIFS APPLICABLES POUR LE PERMIS DE
CONSTRUCTION DE POULAILLER ET LE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA
GARDE DES POULES**

ATTENDU QU'il est opportun et dans l'intérêt de la Ville et des citoyens de modifier le règlement G-048-20 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la Ville;

ATTENDU QUE l'avis de motion 2021-05-258 du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Allard lors de la séance ordinaire tenue le 17 mai 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

OBJET

Article 2

Le règlement G-048-20 est modifié, en son annexe « VIII – Inspection et permis / Urbanisme et environnement », à sa section « Permis de construction », afin d'ajouter l'alinéa suivant:

Services	Tarifs	Notes
l) construction d'un poulailler et de son parquet extérieur	25 \$	

Article 3

Le règlement G-048-20 est modifié, en son annexe « VIII – Inspection et permis / Urbanisme et environnement », à sa section « Certificat d'autorisation » afin d'ajouter l'alinéa suivant :

Services	Tarifs	Notes
q) garde de poules	25 \$	Payable annuellement

ENTRÉE EN VIGUEURArticle 5

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 25 mai 2021.

Le maire,

Le greffier

Pierre-Paul ROUTHIER

George DOLHAN, notaire

Avis de motion :	17 mai 2021
Dépôt du projet de règlement	17 mai 2021
Adoption du règlement :	20 mai 2021
Entrée en vigueur du règlement :	25 mai 2021
